

me un sujet physiologique. La vie se retirait de lui graduellement et par une décroissance appréciable.

Il ne souffrait pas et c'est la seule consolation qui lui restait, car il se voyait bien dépérir lui-même.

Lorsque M. Lefrançois se présenta à Mazas, le directeur le pria de monter à son cabinet ; il lui dépeignit l'état de M. d'Humbart, lui recommandant d'éviter de lui donner de violentes secousses morales.

— La justice est avertie de la mort certaine de M. d'Humbart, dit-il, et j'ai toute latitude pour agir suivant les circonstances, sans toutefois enfreindre les règlements.

Quelle que fut l'imagination du jeune officier, elle avait été bien loin de lui représenter la réalité. Il ne put retenir un mouvement de terreur, en apercevant son beau-frère, pâle, déharné ; on l'avait assis sur son séant dans un lit de l'infirmerie.

— N'est-ce pas que je ne me suis pas trompé, dit-il d'une voix encore assez forte... Je vais mourir.

— Chassez ces funèbres pensées, dit vivement M. Lefrançois, vous le pouvez maintenant, vous n'avez plus à redouter M. de Veindel... Vous le devez aussi !...

M. d'Humbart secoua doucement la tête, grimaca un sourire et répondit :

— Non... je meurs tranquille, puisque l'autre a expié ses crimes... A mon tour...

En vain le lieutenant lui raconta le repentir de la Saint Gaudens et sa promesse de révéler la vérité au juge d'instruction.

Tout fut inutile.

M. d'Humbart eut seulement un éclair de satisfaction et de joie quand il apprit d'une manière certaine que M. de Veindel était mort avec l'épouvantable fantôme de ses deux assassinats devant les yeux. Mais il ne dit pas un mot qui pût attester ses sentiments. Déjà, il avait répudié les colères et les vengeances.

Une seule idée subsistait dans son esprit : la réparation.

— N'insistez pas, répétait le patient, si vous avez pour moi un reste, non pas d'estime, mais de pitié, faites ce que je vais vous dire. Priez le directeur de me rendre possible un testament en bonne forme : qu'il fasse auparavant venir l'aumônier, je veux me confesser et, si le digne prêtre m'en juge digne, recevoir les derniers sacrements... Pendant ce temps vous irez chercher Marguerite... Je désire vous donner ma bénédiction... Ne craignez rien, je ne le ferai que si je suis réconcilié avec Dieu...

M. Lefrançois était sincèrement ému par l'expression de ce repentir pour ainsi dire extra humain.

Il serra silencieusement la main du moribond, et se mit en devoir de lui obéir.

Le médecin, consulté, dit qu'il n'y avait aucun inconvénient à procéder aux diverses cérémonies indiquées par le malade.

— M. d'Humbart peut les supporter, ajouta-t-il ; la force, l'énergie, la volonté morale le soutiendront jusqu'au bout, à la condition qu'on se hâte. Dans deux heures, il sera mort. Je suis étonné qu'il ait pu se soutenir aussi longtemps, et j'avoue que je ne m'explique pas son mal. A coup sûr, la cause n'en est pas physiquement appréciable.

Le directeur de Mazas ayant promis que tout serait terminé dans une heure, le lieutenant retourna auprès de M. d'Humbart, et lui donna cette assurance.

Le détenu le remercia du regard et dit :

— Allez vite maintenant et revenez avec Marguerite.

M. d'Humbart désira voir le prêtre avant le notaire. Il fit au vénérable aumônier un récit succinct de sa vie. Ses paroles restèrent empreintes de cette sérénité qui avait ému M. Lefrançois.

Ce grand coupable avait expié son crime par dix années de tortures incessantes, le remords avait terni sa conscience et brisé son tempérament.

A la suite des violentes crises de ces derniers jours, la mort lui était apparue comme la dernière étape de sa vie de douleur, il était résigné, il avait souffert... mais il n'était pas indifférent.

Le prêtre le comprit et lui accorda tous les secours de la religion. Il exigea cependant que le détenu accomplît son œuvre de réparation.

Ce fut le tour du notaire, qui reçut le testament public de M. d'Humbart ; ce testament, très ferme de ton, révéla un cœur transformé par le remords et au seuil de l'éternité, redevenu vaillant et honnête, ce qu'il n'aurait cessé d'être si la cupidité ne l'avait atrophié pendant une fatale période.

M. Lefrançois avait fait toute diligence afin de ramener Marguerite.

La jeune fille ne voulut pas refuser son pardon à celui qu'elle avait longtemps considéré comme un bienfaiteur. Elle se laissa conduire à Mazas, malgré la répugnance bien naturelle qu'éprouve toujours une femme lorsqu'il s'agit d'entrer dans une prison.

La cérémonie religieuse était commencée lorsqu'ils arrivèrent à l'infirmerie.

Le moribond ne les vit pas, il était tout entier à la religion qui lui apportait ses suprêmes consolations.

Quand il eut reçu le viatique et l'extrême-onction, épuisé par tant d'émotions, il demanda d'une voix affaiblie si son beau-frère était de retour.

Le lieutenant et Marguerite s'approchèrent du lit.

M. d'Humbart eut comme un regain de vitalité.

— Marguerite, dit-il, j'ai été bien coupable envers toi... Je t'avais dépouillée de la fortune qui devait te revenir... Par mon testament, je te la rends... Dieu m'a pardonné, ne me condamne pas.

La jeune fille fondit en larmes et répondit :

— Votre pauvre Emilie m'a comblée de bienfaits, et vous ne vous y êtes pas opposé.

— Dis que tu me pardonnes, insista M. d'Humbart.

— Je vous pardonne de grand cœur.

— Merci... Jure-moi maintenant d'accepter et de faire accepter à M. Lefrançois, ton mari, la fortune que je laisse.

— Je le jure, s'empressa de dire Marguerite, de peur que le lieutenant n'intervint.

M. d'Humbart tendit ses deux mains, que les jeunes gens saisirent en pleurant, et le malheureux renversa sa tête en murmurant :

— Soyez heureux... restez honnêtes... je vous bénis...

Et il s'éteignit sans souffrance, sans un seul hoquet d'agonie.

Il restait à M. Lefrançois et à Marguerite un devoir pieux à remplir, celui de conduire M. d'Humbart à sa dernière demeure.

D'un commun accord, ils refusèrent toute communication du testament avant qu'il n'eût été procédé aux obsèques.

M. Lefrançois obtint sans difficulté que son beau-frère fût inhumé au Père-Lachaise, dans son tombeau de famille. M. d'Humbart n'était ni prévenu, ni accusé, c'était un simple détenu qui subissait la prison préventive. La